



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
29.4.1983	1.7.2009	29.4.1983

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Cardiotechnicien HUG-cardiotechnicienne HUG	1.03.012

2. But de la fonction

Assurer les fonctions extra-corporelles vitales du patient, au moyen de l'appareil coeur-poumons, lors d'interventions dans des conditions de sécurité rigoureuses. Assurer la manipulation d'appareils, tels que coeur-poumons, gazométrie, ballon aortique, enregistreurs divers, etc. Assister les cardiologues lors des examens de cathétérismes cardiaques. Seconder les chirurgiens lors de la pose de stimulateurs cardiaques et contrôler périodiquement les porteurs.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- assistance des médecins cardiologues pendant les examens et traitements invasifs en salles de cathétérisme chez le patient adulte ;
- assistance des médecins cardiopédiatres pendant les examens et traitements invasifs en salles de cathétérisme chez le patient pédiatrique ;
- assistance des médecins cardiologues et des chirurgiens cardiovasculaires lors de l'implantation de pacemakers et défibrillateurs ;
- contrôle périodique ainsi que pré et post-opératoire des patients porteurs de pacemakers, défibrillateurs et stimulateurs bi-ventriculaires pour les traitements des arythmies ainsi que de l'insuffisance cardiaque ;
- la connaissance de l'anatomie et de la physiopathologie cardio-vasculaire et pulmonaire;
- l'enregistrement des données biologiques et physiologiques lors de cathétérisme cardiaque;
- le contrôle post-opératoire et pré-opératoire des patients porteurs de stimulateurs et ajustement de ceux-ci en fonction du patient;
- l'intervention immédiate sur le plan mécanique ou électronique en cas de panne de l'appareillage;
- la modification, selon les besoins de l'équipe chirurgicale, de la technique d'assistance;
- le perfectionnement de la prestation technique acquise auprès d'autres antennes chirurgicales;
- la participation à divers projets et études;
- la participation à la formation des nouveaux cardiotechniciens et cardiotechniciennes ainsi qu'à celle des médecins internes pour les contrôles des pacemakers et défibrillateurs;
- l'entretien, la stérilisation, le montage des appareils selon les règles aseptiques les plus rigoureuses;
- la commande et le choix du matériel, en tenant compte des perfectionnements continus dans ce domaine, par exemple stimulateurs cardiaques;
- toutes autres tâches propres au milieu de travail.

4. Exigences de la fonction

Bachelor HES dans le domaine de la santé complété par une formation spécifique pour la cardiologie

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	H	C	G	Cl. max. 16
Points	43	10	42	11	41	Total 147